

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

## SÉANCE DU 27 JUIN 2019

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 21 juin 2019, s'est réuni à 20h30 à la Salle des Fêtes de Baccarat, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, M. Christian GEX, Mmes Sabine TIHA, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mmes Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Mme Virginie BURTIN, MM. Hervé BERTRAND, Pascal BAUCHE, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Joëlle di SANGRO, Annie GUILLEMOT, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Benoît TALLOT, Mmes Alexandra HUGO, Catherine PAILLARD, Marie VIROUX, Claudine COLAS, MM. Gérard COINSMANN, Gérard RITZ, Mme Damienne VILLAUME, MM. Jean-Marie LARDIN, Philippe ALAVOINE, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** MM. Gérald FRANÇOIS (*pouvoir à M. Pascal MARCHAL*), Etienne CREMEL (*pouvoir à M. Laurent GELLENONCOURT*), Mme Edith BAGARD (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), Gérald BARDOT (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Mmes Anne-Marie di MARINO, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), MM. Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à Mme Catherine PAILLARD*), Bernard RECOUVREUR (*pouvoir à M. Frédéric BREGEARD*), Thibault VALOIS, Mme Michèle WALTER, MM. Pascal BURGAIN (*pouvoir à M. François GENAY*), Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Jean-Luc DEMANGE (*pouvoir à M. Alain VINCENT*), Francis VILLAUME (*remplacé par Mme Véronique PERRIN*), Mme Marie-Françoise MEYER (*remplacée par M. Claude CHATON*).

**ÉTAIENT ABSENTS :** MM. Gérard FRANÇOIS, Ghislain GALLAND, Jean-Christophe AUBERT, Michel BOESCH, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Daphnée VELTIN-DESSAUVAGES, MM. Vincent VAUTHIER, Bernard ZABEL, René KRYZS.

**RAPPORTEUR :** M. Hervé BERTRAND

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Virginie BURTIN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 4 JUILLET 2019 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

### DÉLIBÉRATION N° 2019-131 : Economie - Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Cœur des Territoires »

L'Assemblée est informée que le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) a décidé de lancer en janvier 2019 un ambitieux programme de déploiement d'implantations dans tout le pays appelé « Au Cœur des Territoires ».

Ce plan d'installation de nouveaux centres de formation dans les villes moyennes du programme Action Cœur de Ville (ACV) a pour but de mettre en place des parcours de formation adaptés aux besoins réels des collectivités territoriales, des territoires et de leurs bassins économiques, en termes d'emploi et de compétences. Aujourd'hui, le constat est largement partagé du manque de personnel qualifié dans de nombreux bassins d'emploi, notamment à caractère industriel. Cette absence de qualification est le premier frein au développement de nombreuses entreprises.

La logique d'aménagement du territoire et d'accès à la formation pour tous du Cnam, étant également l'une des priorités du programme ACV, a donné lieu à la signature d'une convention de trois ans entre le Conservatoire et le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités, aboutissant à la labellisation « Action Cœur de Ville » du dispositif.

Sur cette base, le Cnam et la Direction des programmes ACV ont choisi de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Cœur des Territoires » auprès des 222 villes ACV pour participer activement au triple défi de la compétitivité, de la croissance économique et du plein emploi dans les territoires.

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) et la Ville de Lunéville souhaitent candidater conjointement à cet AMI afin de développer un partenariat solide avec le Cnam en matière de formation.

A travers cet appel à manifestation d'intérêt, il s'agit de détecter les actions qui, grâce à un partenariat entre le Cnam, la CCTLB et la Ville de Lunéville, permettront de :

- Participer au développement économique d'une zone d'emploi, d'une part en attirant des entreprises ou en les incitant à rester sur place à travers une montée en compétences des salariés ou demandeurs d'emploi et, d'autre part, en favorisant la création d'entreprise ou la reprise d'activité afin de redynamiser le tissu économique local ;
- Développer les services publics et les maintenir au sein des villes moyennes ;
- Permettre la redynamisation par la formation professionnelle via l'utilisation d'espaces d'accueil et de formations situés en cœur de ville.

De manière plus large, ces actions devront permettre à des personnes peu ou pas qualifiées de se former dans une optique de montée en compétence ou de reconversion professionnelle sur des métiers en tension sur la zone d'emploi et à la jeunesse de la zone d'emploi de trouver des réponses adaptées à leurs besoins de formation, afin d'éviter une érosion de la population vers les métropoles périphériques.

Cet AMI a pour objectifs :

- D'identifier les besoins des collectivités Action Cœur de Ville en matière de formation ;
- De qualifier ces besoins quantitativement et qualitativement ;
- De sélectionner des axes de développement dans lesquels des actions de formation pourraient avoir un effet de levier ;
- D'identifier des partenaires potentiels (entreprises, associations d'insertion professionnelle, associations participant au développement économique de la ville, chambres consulaires).

Les besoins peuvent correspondre à des problématiques de formation professionnelle et continue, pour répondre à des carences spécifiques et immédiates des entreprises de la zone d'emploi, de formation pour un public demandeurs d'emploi peu ou pas qualifié, de jeunes en situation de décrochage scolaire ou de personnes souhaitant accéder à l'enseignement supérieur après une période professionnelle, et/ ou souhaitant valider leurs acquis de l'expérience professionnelle.

Cet AMI doit permettre l'élaboration d'une réponse de partenariat entre le Cnam, la CCTLB et la Ville de Lunéville en matière de formation, qui s'intègre dans la phase d'initialisation suite à la signature de la convention-cadre Action Cœur de Ville le 7 juin 2018.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le dossier de candidature à cet appel à manifestation d'intérêt et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

*Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,*

- Autorise le Président à signer le dossier de candidature à cet appel à manifestation d'intérêt « Cœur des Territoires » et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré à Baccarat, le 27 juin 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20190627-2019-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2019

Pour expédition conforme,  
Le Président,  
Laurent de GOUVION SAINT CYR.